



MIEUX CONNAÎTRE LES RISQUES SUR VOTRE COMMUNE POUR MIEUX SE PROTÉGER !



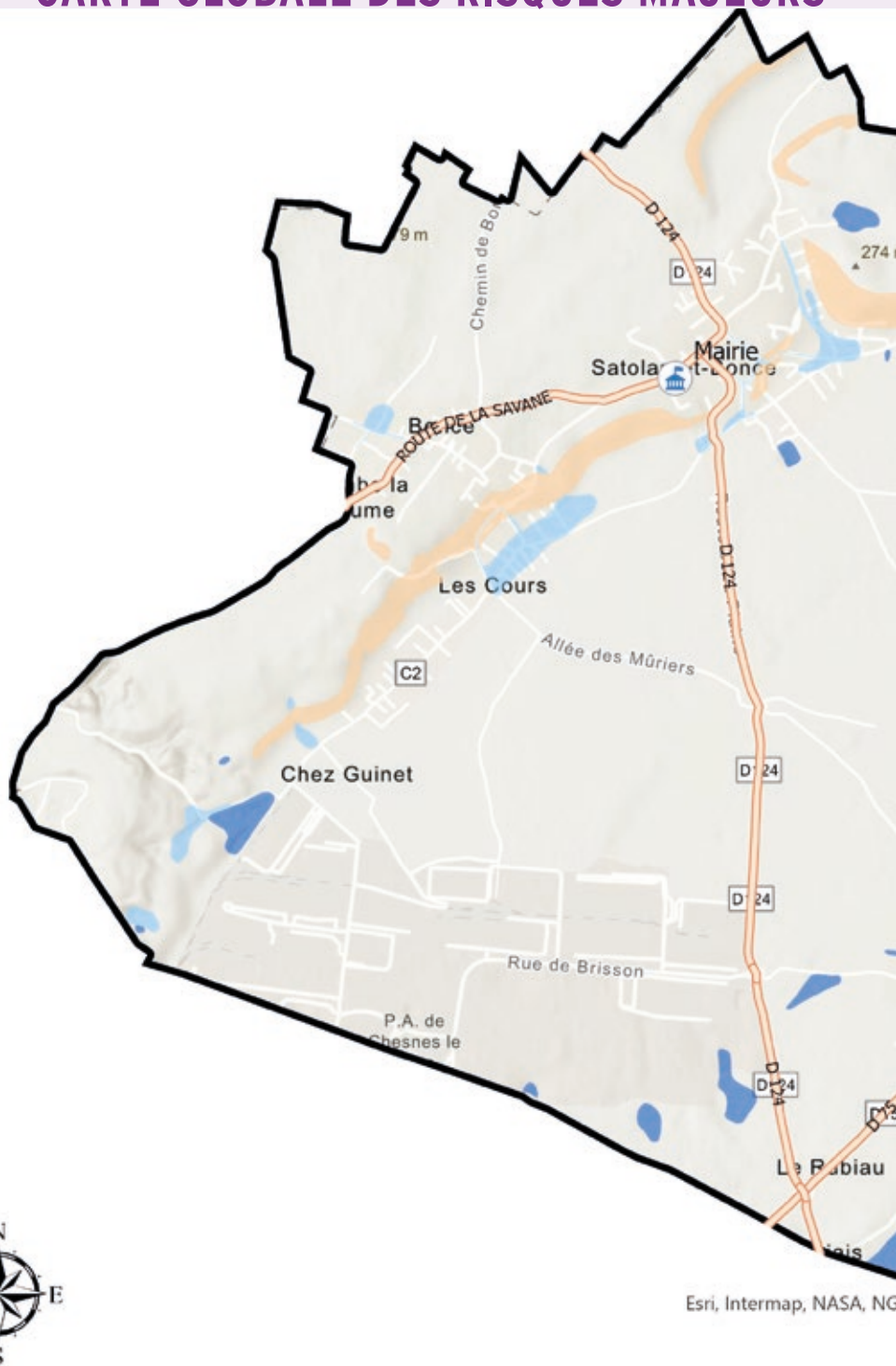
***Document d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs (DICRIM)***

Janvier 2024

Document à conserver



CARTE GLOBALE DES RISQUES MAJEURS



SATOLAS-ET-BONCE



SA, USGS, Esri, HERE, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS

EN CAS D'ÉVÈNEMENT, VOUS SEREZ ALERTÉ PAR :



Portes voix



Site de la Mairie
www.satolasetbonce.fr



Réseaux Sociaux



Panneaux lumineux



FR Alert



Mairie



Voies structurantes



Crues et inondation



Ravinements



Glissement de terrain

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur se définit comme la survenue soudaine, parfois imprévisible, d'une agression d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement.

Pour vous accompagner à faire face aux différents risques, la commune a élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) qui définit l'organisation prévue pour assurer l'alerte, l'information, la protection de la population au regard des risques connus.

QUELS RISQUES SUR MA COMMUNE ?



Évènements climatiques extrêmes

LES RISQUES NATURELS



Inondation



Feu de forêt



Séisme



Mouvement de terrain

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



Accident industriel



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses



ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES EXTRÊMES

Il existe plusieurs risques d'événements climatiques extrêmes : **chute de neige, canicule, orage, vent violent...** Du fait du réchauffement climatique, ces événements vont devenir plus fréquents et plus intenses.

Si besoin, la commune sera amenée à contacter les personnes vulnérables et à mettre en place des tournées.

Il existe 4 niveaux de vigilance : vert, jaune, orange, rouge. Dès le niveau orange, respectez les consignes indiquées. Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site **www.vigilance.meteofrance.fr**.

● **Vigilance absolue**

● **Soyez très vigilant**

● **Soyez attentif**

● **Pas de vigilance particulière**

Ça s'est passé près de chez vous :

En 2015 : Des vents violents déracinent des arbres, endommagent des lignes électriques qui occasionnent des coupures d'électricité sur les communes de Chêzeneuve et Meyrié.

14 novembre 2019 : De fortes chutes de neige privent 140 000 foyers du Nord-Isère d'électricité. Et sur la commune de Roche, on déplore la mort d'un sexagénaire qui tentait de déblayer lui-même la route ainsi qu'un homme de 27 ans qui s'est blessé en lui portant secours.

Sources : résumé issu des articles du Dauphiné Libéré du 25 juillet 2015 et du 14 novembre 2019.

LES GESTES QUI SAUVENT !

À FAIRE :



Écoutez les radios France Info, France Inter ou France Bleu. Soyez vigilants : suivez les conseils donnés par Météo-France et les pouvoirs publics.



Fermez les portes, les fenêtres et les volets.



Rentrez dans un abri en dur.



En cas d'orage, débranchez les appareils électriques et les antennes.

À NE PAS FAIRE :



Ne téléphonez pas. Pour rassurer vos proches, utilisez le SMS.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.



Évitez les déplacements en voiture.



© Markus-Distelrath_PIXABAY

INONDATION

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine. Vous trouverez plus d'informations, sur le site **vigicrues.gouv.fr**.

Ça s'est passé près de chez vous :

31 août 2011 : Un violent orage crée de nombreux ruissellements et submerge localement la RD1085 (ancienne RD85).

15 novembre 2014 : La Bourbre sort de son lit et frôle le niveau de la crue quinquennale.

23 juillet 2015 : Un violent orage qui touche plusieurs communes du territoire oblige le SDIS à déclencher le plan CODIS Crise et à mettre en place la salle de débordement (poste de commandement pour appels multiples).

Le 3 juin puis le 12 juin 2023 : Un orage violent provoque des inondations et une interruption du trafic ferroviaire sur la ligne Lyon Grenoble pendant 10 jours.

Sources : résumé issu des articles du Dauphiné Libéré du 15 novembre 2014, du 23 juillet 2015 et du 12 juin 2023 ; de l'article de Ouest France du 4 juin 2023 et d'un extrait des « Cartes des aléas de la commune des Éparres ».

LES GESTES QUI SAUVENT !

À FAIRE :



Coupez le gaz et l'électricité.



Gagnez rapidement un point haut ou montez à l'étage. N'oubliez pas vos affaires importantes (médicaments, eau, nourriture, papiers...).



Écoutez les radios France Info, France Inter ou France Bleu.

À NE PAS FAIRE :



Ne téléphonez pas. Pour rassurer vos proches, utilisez le SMS.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.



Évitez les déplacements en voiture. Et ne vous engagez pas dans une zone inondée.

ATTENTION : moins de 30 cm d'eau peut emporter un véhicule.



© Matthias-Fischer_Pixabay

FEU DE FÔRET

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

La PRÉVENTION c'est aussi vous !

Vos obligations :

L'article L321 - 1 du code forestier rend **OBLIGATOIRE** le débroussaillage des zones situées à moins de 20m des bois et forêts, aux abords des constructions sur une profondeur de 50 m, ainsi que des voies privées y donnant accès, sur une profondeur de 10 m de part et d'autre de la voie. **Les travaux sont à la charge du propriétaire des constructions.**

Ça s'est passé près de chez vous :

29 juin 2022 : Un incendie détruit 5 hectares de céréales entre les communes de Four et Villefontaine, nécessitant la présence de 3 fourgons « incendie et feu de forêt » et un camion-citerne grande capacité.

7 août 2022 : 75 hectares de forêt brûlent à Voreppe.

Sources : résumé issu des articles du Dauphiné Libéré du 29 juin 2022 et du 7 août 2022.

LES GESTES QUI SAUVENT !

SI VOUS ÊTES À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT :



Fermez les volets, les portes et les fenêtres.
Calfeutrez et arrosez les portes, les fenêtres et toutes les aérations.



Écoutez les radios France Info, France Inter ou France Bleu.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU :



Prévenez immédiatement les sapeurs-pompiers (18).

SI VOUS ÊTES À L'EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT :



Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur.



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Si c'est votre habitation qui est exposée au feu, ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux pompiers.



Ne téléphonez pas. Pour rassurer vos proches, utilisez le SMS.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.



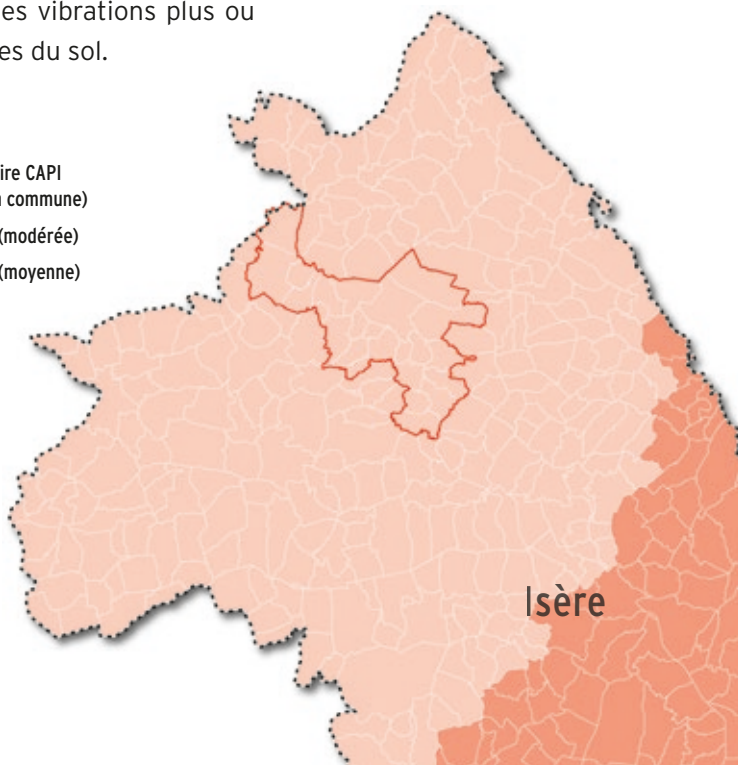
© Angelo Giordano_Pixabay

SÉISME

Un séisme correspond à une fracturation le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Sur le niveau 3 ou 4, sur une échelle de 5, le département de l'Isère est concerné par ce risque sismique. Toutes les communes de la CAPI sont au niveau 3.

- Périmètre du territoire CAPI (Agglomération de la commune)
- Zone de sismicité 3 (modérée)
- Zone de sismicité 4 (moyenne)



LES GESTES QUI SAUVENT !

PENDANT

SI VOUS ÊTES À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT,



Abritez-vous sous des meubles solides ou près d'un mur porteur.



Éloignez-vous des fenêtres.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.

SI VOUS ÊTES À L'EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT,



Ne restez pas près des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer.

SI VOUS ÊTES EN VOITURE,



Prévenez immédiatement les sapeurs-pompiers (18).

APRÈS

À FAIRE :



Sortez avec précaution des bâtiments et restez éloignés de ce qui pourrait s'effondrer.



Coupez l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrez les fenêtres et les portes.



Écoutez les radios France Info, France Inter ou France Bleu.

À NE PAS FAIRE :



Ne téléphonez pas. Pour rassurer vos proches, utilisez le SMS.



Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle.



MOUVEMENT / GLISSEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Les dommages occasionnés par les mouvements de terrain ont des conséquences humaines et socio-économiques considérables.

RISQUE ÉBOULEMENT

Les éboulements et chutes de blocs sont des mouvements de terrain rapides résultant de l'action de la pesanteur sur des éléments rocheux.

RISQUE GLISSEMENT DE TERRAIN

Un glissement de terrain est un déplacement généralement lent (de quelques millimètres par an à quelques mètres par jour) d'une masse de terrain sur une pente.

RISQUE DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche).

LES ÉFFONDREMENT DE CAVITÉS SOUTERRAINES

L'évolution des cavités souterraines naturelles ou artificielles peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement visible, le plus souvent comme un trou de forme circulaire.

LES GESTES QUI SAUVENT !

À FAIRE :



Fuyez latéralement la zone dangereuse.



Écoutez les radios France Info, France Inter ou France Bleu.

À NE PAS FAIRE :



Ne téléphonez pas. Pour rassurer vos proches, utilisez le SMS.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.



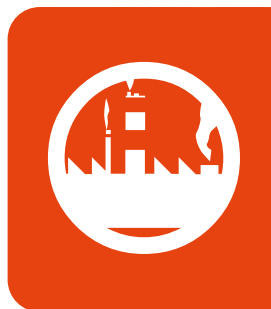
N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Ça s'est passé près de chez vous :

1993 : Un important glissement de terrain sur la commune des Éparres mobile environ 35 000m³ de matériaux. Il emporte la route des Rivoires sur 25 mètres et coupe totalement la RD1085.

Source : Extrait de la « carte des aléas de la commune des Éparres ».





© Peter_H_PIXABAY

ACCIDENT INDUSTRIEL

(SITES INDUSTRIELS, ENTREPÔTS, SILOS, PLATEFORMES LOGISTIQUES, ...)

Lorsqu'un accident frappe un industriel, il est qualifié d'accident industriel et des modalités de gestion interne sont prévues dans un Plan Particulier d'Intervention. Il est complémentaire aux dispositions mises en place par les unités de secours.

Ça s'est passé près de chez vous :

28 novembre 2012 : À Saint-Quentin-Fallavier, incendie dans une usine de recyclage de batteries avec dégagement de gaz toxique.

24 décembre 2014 : À Villefontaine, incendie dans les anciennes fonderies de l'Isère - le feu ravage 1 000m² de bâtiments.

16 mai 2017 : À Bourgoin-Jallieu, 4 000m² d'entrepôt qui conditionne des produits pharmaceutiques partent en fumée et des mesures de confinement sont mis en place.

7 janvier 2022 : Départ de feu et évacuation de 100 salariés dans un laboratoire de chimie sur la commune de Saint-Quentin-Fallavier.

Sources : résumé issu des articles du Dauphiné Libéré du 28 novembre 2012, du 24 décembre 2014 et du 7 janvier 2022 et de l'article de France Bleu Isère du 17 mai 2017.

LES GESTES QUI SAUVENT !

SI LES SECOURS VOUS DEMANDENT DE VOUS METTRE À L'ABRI :



Mettez-vous à l'abri.



Écoutez les radios France Info, France Inter ou France Bleu.



Fermez les portes et les fenêtres. Bouchez les ouvertures et les aérations.

SI UN ORDRE D'ÉVACUER EST DONNÉ :



Rassemblez vos affaires personnelles indispensables. Dirigez-vous avec calme vers le point de rassemblement fixé.

DANS TOUS LES CAS :



Coupez le gaz et l'électricité.

Dans la mesure du possible, respirez à travers un linge humide.



Ne téléphonez pas. Pour rassurer vos proches, utilisez le SMS.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.

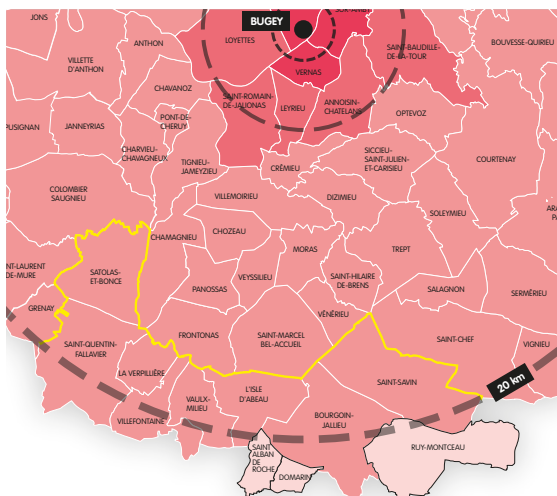


© Markus-Distelrath_PIVABAY

ACCIDENT NUCLÉAIRE

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet d'éléments toxiques (notamment radioactifs) anormal dans l'environnement.

Depuis juin 2019, la commune fait partie du périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la **Centrale Nucléaire de Production d'Électricité du Bugey** (01). Il décrit l'organisation à mettre en place en vue de la protection de la population, des biens et de l'environnement.



LES GESTES QUI SAUVENT !

À FAIRE :



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermez les volets, les portes et les fenêtres.

Ne touchez pas les objets qui se trouvent à l'extérieur.



Écoutez les radios France Info, France Inter ou France Bleu.

À NE PAS FAIRE :



Ne téléphonez pas. Pour rassurer vos proches, utilisez le SMS.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.

COMPRIMÉ D'IODE :

Uniquement sur instruction du préfet et sauf contre-indication médicale, prenez un comprimé d'iode. Si vous n'en avez pas, une distribution d'urgence sera organisée.

A noter : vous pouvez aller récupérer vos comprimés d'iode à la pharmacie, sur présentation du bon de retrait ou d'un justificatif de domicile et de votre carte d'identité.



© Denise McQuillie_PIVABAY

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, volatile ou encore corrosive.

La commune est concernée par 3 modes de transport de matières dangereuses (TMD) : **routier**, **ferroviaire** et par **canalisation**.

Ça s'est passé près de chez vous :

8 novembre 2013 : Un camion chargé d'acide chlorhydrique et de javel se renverse sur une bretelle d'accès de l'A43 - 39 personnes intoxiquées et hospitalisées, et des automobilistes évacués.

9 février 2017 : Un poids lourd transportant 30 000 litres de carburant se renverse sur l'A43 à hauteur de la commune de L'Isle d'Abeau et fait un blessé léger.

6 octobre 2022 : À Bourgoin-Jallieu, un convoi exceptionnel se couche dans un rond-point - la RD1006 est coupée dans les 2 sens.

Sources : résumé issu des articles du Dauphiné Libéré du 8 novembre 2013 et du 6 octobre 2022 et de l'article de Lyon Mag du 9 février 2017.

LES GESTES QUI SAUVENT !

À FAIRE :



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment clos à proximité immédiate (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement).



Écoutez les radios France Info, France Inter ou France Bleu.



Fermez les portes et les fenêtres. Bouchez les ouvertures et les aérations.



Coupez le gaz et l'électricité.

À NE PAS FAIRE :



Ne téléphonez pas. Pour rassurer vos proches, utilisez le SMS.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.



Ne fumez pas.

LES GESTES QUI SAUVENT, À RETENIR :



Suivez les consignes données par les secours. À défaut, suivez les consignes suivantes :

EN TOUTE CIRCONSTANCE					
	ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES EXTRÊMES				
	INONDATION				
	FEU DE FÔRET				
	SÉISME	PENDANT			
		APRÈS			
					
					
	MOUVEMENT DE TERRAIN				
	ACCIDENT INDUSTRIEL				
	ACCIDENT NUCLÉAIRE				
	TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES				

« PRÉVENIR POUR MIEUX SÉCURISER »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

la sécurité des habitants de Satolas-et-Bonce est l'une de mes préoccupations majeures, ainsi que de l'ensemble des élus de mon équipe municipale.

Parce qu'il ne serait pas sérieux de prétendre maîtriser totalement les aléas naturels ou technologiques, parce qu'un accident reste toujours une éventualité malgré les précautions prises, il est important que chacun d'entre vous soit informé des risques possibles et des mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

C'est pourquoi le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est mis en place sur notre village. Il a pour objectif de définir une organisation communale des secours en cas d'événement majeur.

L'équipe en charge de cette initiative a mené une réflexion d'identification des risques sur notre territoire et a préconisé les dispositions les plus appropriées afin de minimiser les incidences sur les biens et les personnes en cas de gestion de crise. Elle a également recensé les moyens de gestion et de sortie de ces situations périlleuses.

*Le présent DICRIM (Document d'Information des Risques Majeurs) a pour but de vous sensibiliser et de porter à votre connaissance **les consignes de sécurité** à mettre en œuvre en cas de danger.*

N'oublions pas que notre comportement à toutes et tous, ainsi que le respect des consignes restent des facteurs clés de réussite dans la gestion d'une crise.

*Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce document, **je vous invite à le consulter et à le conserver précieusement.***

Je reste confiante et convaincue dans notre capacité à réagir en cas de situation exceptionnelle, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce dispositif.

Votre dévouée,

Christine Sadin
Maire de Satolas-et-Bonce

LES NUMÉROS UTILES

POMPIERS : 18
NUMÉRO D'UGENCE
EUROPÉEN : 112
POLICE : 17

MAIRIE : 04 74 90 22 97

Radio : France info, France inter
ou France bleu.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

SITE INTERNET DE
MA COMMUNE :
www.satolasetbonce.fr

RISQUES MAJEURS :
georisques.gouv.fr

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE :
isere.gouv.fr